

Pages de produits relatives à la proposition d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave et d'assurance invalidité

	maladic Stave et a assurance in	validite	
Nom de la première perso		Document qui fait par proposition n° :	rtie de la
Nom de la deuxième pers	onne à assurer (prénom, second prénom, nom de famille)		
1. Renseignements généraux	 1.1 Mode de paiement Mensuellement, par entente de débit préautorisé – Remplissez la section 18.3 de la À noter : La prime annualisée relative à toute périodicité autre qu'annuelle sera p l'approbation de la Canada-Vie, vous pouvez modifier la périodicité de p autre périodicité alors offerte. 1.2 Situation fumeur / non-fumeur : Première personne à assurer : □ Fumeur □ Non-fumeur Deuxième personne à assurer : □ Fumeur □ Non-fumeur 	lus élevée. Sous rés	erve de
Dans le cas de	1.3 Est-ce qu'une réduction de primes est demandée?		☐ Oui ☐ Non
l'assurance contre le risque de maladie grave et	Dans l'affirmative, indiquez le type de réduction demandée ci-dessous :	A.I.	A.M.G.
de l'assurance invalidité	☐ Avenant Complément – Collective		S.O.
	 □ Rabais Surchoix – Motif de la réduction demandée : À noter : Reportez-vous aux guides du conseiller pour de plus amples renseignements. • Même employeur • Membres d'une profession libérale partageant locaux et frais • Autre (précisez) : 		S.O. S.O. S.O.
	☐ Programme d'assurance invalidité Partir du bon pied! destiné aux diplômés		S.O.
	☐ Majoration Plus		S.O.
	☐ Régime d'assurance-salaire		S.O.
	☐ Réduction de prime approuvée par le siège social (nom du programme et montant de la réduction)		
Si l'assurance contre le risque > de maladie grave est demandée	 1.4 Comment les frais de police seront-ils acquittés? □ paiements pendant toute la durée de la police (par défaut) □ paiements pendant 	nt la première anné	ée d'assurance
2. Renseignements sur le contrat d'assurance temporaire Simplicité privilégiée (remplissez aussi la section 4, selon ce qui est applicable)	2.1 Assurance de base\$ 2.2 □ Protection sur une tête □ Protection conjointe payable au premier décès 2.3 Type de contrat : □ Temporaire 10 ans □ Temporaire 20 ans □ Garantie polices multiples : Nom de la personne à assurer aux termes de l'autre □ Prénom Second prénom Nom de famille		ce :
3. Renseignements sur le contrat d'assurance-vie entière avec participation (remplissez aussi la section 4, selon ce qui est applicable)	3.1 Assurance de base\$ 3.2 □ Protection sur une tête □ Protection conjointe payable au premier décès □ Protection conjointe payable au dernier décès (Primes payables jusqu'au : □ Pre 3.3 Type de contrat : □ Le Réalisateur – Succession □ Le Réalisateur – Patrimoine Primes : □ Payables jusqu'à 100 ans □ Max 20 (payables pendant 20 3.4 Participations : □ Assurance additionnelle acquittée (par défaut) □ Souscription de l'option Assur-o-plus (AOP) (1) □ Avec capital maximum ou □ Avec capital initial de (2) Garantie : □ 10 ans ou □ La vie durant □ Réduction de vos paiements de prime (option non offerte a préautorisé), et affectation de l'excédent : □ à l'assurance additionnelle acquittée □ à une autre option □ Participations capitalisées avec intérêts □ Versement en e e a l'excent en e e e e e e e e e e e e e e e e e	ans) avec le programme (précisez) : spèces ériodicité de paieme	de débit nt de la prime)
		1 1 1 7 7	

Canada-Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

© La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, tous droits réservés.

Toute modification apportée au présent document sans le consentement écrit explicite préalable de la Canada-Vie est strictement interdite.

4. Renseignements sur les garanties et avenants supplémentaires d'assurance-vie temporaire et d'assurance-vie avec participation

Indiqu	ez les garanties et avenants supplém	nentaires demandés. Consultez le g	uide des produits pour les modalité	és d'offre.
4.1 🗆	Avenant d'assurabilité garantie (pro	otection sur une tête seulement)	\$	
4.2 🗆	Avenant Décès par accident (protec	tion sur une tête seulement)	\$	
4.3 🗆	Avenant d'assurance-vie temporaire	renouvelable et transformable (contr	ats avec participation sur une tête se	eulement) :
		Temporaire 10 ans	\$ 🗖 Temporaire 20 ans	\$
4.4 🗆	Avenant d'assurance-vie temporair au titre de contrats avec participati			une tête
	Première personne assurée : 🗆	Temporaire 10 ans	\$ 🖵 Temporaire 20 ans	\$
	Deuxième personne assurée : \square	Temporaire 10 ans	\$ 🖵 Temporaire 20 ans	\$
4.5 🗆	Avenant Assurance-vie temporaire s Remplissez la section 3.1 de la prop à l'égard de la « deuxième personn proposition – Justification d'assura	position et, aux fins de la justificati e à assurer » de la proposition ou	on d'assurabilité, répondez aux que remplissez le formulaire <i>Supplémei</i>	estions
	☐ Temporaire 10 ans	\$ ou 🖵 Temporaire 20 ans	\$	
4.6 □	Avenant AssurEnfant – Vie tempora moins de 18 ans à l'ajout de cet avenaturels ou adoptés de la première enfants du conjoint de la première	enant qui sont les enfants personne à assurer ou les personne à assurer)	(par enfant et so réserve des maxi \$ contractuels)	
	Remplissez la section 5 de la propo	•		
4.7 🗆	Avenant d'assurance contre le risqu (non offert au titre des contrats d'a	ssurance temporaire):		
	☐ Temporaire 10 ans, renouvelable ju☐ Assurance permanente à prime un		'à 65 ans 	\$
4.8 □	Avenant AssurEnfant – Assurance c au titre des contrats d'assurance te aussi être choisi)			
	Pour les enfants âgés de 2 à 17 ans ir les enfants naturels ou adoptés de la la première personne à assurer. Remp	première personne à assurer ou les e		\$
4.9 🗆	Exonération des primes en cas d'inv Si cet avenant est demandé au ti Sur la tête de quelle personne?	itre d'un contrat avec participati	on, fournissez les renseignements s	suivants :
	☐ Première personne à assurer ☐		eulement) osition et soumettez une justificati	on
	☐ Deuxième personne à assurer ☐		r une tête seulement) osition et soumettez une justificati	on
4.10 □	Exonération des primes en cas de dé la Première personne à assurer	Propriétaire (police sur une tête se		
	☐ Deuxième personne à assurer ☐		r une tête seulement) osition et soumettez une justificati	on
4.11	□ Avenant Protection de la croissa□ 10 ans □ 15 ans	nce de l'entreprise (propriétaires d'	entreprise seulement) :	
	Montant de l'option :	\$		
	(le montant maximal aux termes de		nontant de l'option)	

Page 2 de 7 F17-8910 – 7/15

5. Renseignements sur le contrat Vie universelle (remplissez aussi la section 6)	b) Option de prestation de décès : c) Option du coût d'assurance (CDA) : CD 5.3 Paiement à même la valeur totale de (protection conjointe payable au dernie Offert avec l'option de prestation de ce Si aucun pourcentage n'est indiqué, 2 Aucun paiement provenant de la vale accumulée aux termes d'une option ce 5.4 Capitalisateur Millénium : Permet que des rajustements soient appliqué à la police en entier. Pour toute diminution du montant d'diminution. À noter : Si le Capitalisateur Millér s'appliqueront. Pour les rajustements du montant d'as Des augmentations d'office seuleme (Si aucun choix de CDA n'est fait Des diminutions optimales seuleme A la fois des augmentations d'office	\$	ar débit préautorisé ou Annuellement nier décès ier décès ier décès ier décès uellement » comme coût d'assurance) forme :: 10 ans 15 ans 20 an
6. Renseignements sur les garanties et avenants supplémentaires du contrat Vie universelle	6.2 ☐ Garantie de paiement d'office en cas consideration de paiement d'office en cas consideration d'assurabie de paiement d'office en cas consideration d'assurabie de paiement d'office sur la têt proposition (protection sur une tête se ☐ En cas d'invalidité totale (si la personégalement couvert) ☐ En cas de décès Soumettez une justification d'assurabie 6.5 ☐ Avenant d'assurance-vie temporaire resultation d'assurance de la consideration d'assurance de la consideration d'assurance de la consideration de la consideration d'assurance de la consideration de la co	Première personne à assurer :\$ d'invalidité totale : Sur la tête de quel	Deuxième personne à assurer :

F17-8910 – 7/15 Page 3 de 7

6. Renseignements sur les garanties et avenants	 6.7 Avenant d'assurabilité garantie (protection 6.8 a) Garantie Assurance sur plusieurs têtes de la garantie Assurance sur plusieurs té 	Remplissez la section	on 7 de la proposi		\$ urés aux termes
supplémentaires du contrat Vie universelle (suite)	b) Si vous avez choisi la garantie Assurance sur plusieurs têtes et l'option de prestation de décès Protection plus, cochez une des options suivantes :				
	Partie de la valeur totale du compte calculée au prorata payable au décès de chaque personne à assurer.				
	 pour cent de la valeur totale de 25 pour cent; maximum de 100 pour cen n'est indiqué, 25 pour cent sera utilisé. Valeur totale du compte payable au déc dernière (option par défaut si aucune au decompte payable au decompte payable au décompte payable au décompte payable au décompte payable au décompte dernière (option par défaut si aucune au decompte payable paya	t, excluant 12 fois la ès de la personne à a	déduction mensue assurer aux terme	elle actuelle). Si a	ucun pourcentage
	6.9 ☐ Avenant AssurEnfant – Vie temporaire – Re proposition et désignez le bénéficiaire en 9.	mplissez la section 5			\$ par enfant
	6.10 ☐ Avenant d'assurance contre le risque de ma		ion sur une tête s	eulement) ·	_ v pai ciliant
	☐ Temporaire 10 ans, renouvelable jusqu'à	• .			
	☐ Assurance permanente à prime uniforme		asie jasqa a os ai	.5	\$
	6.11 ☐ Avenant AssurEnfant – Assurance contre le d'assurance contre le risque de maladie gra	risque de maladie g		ur une tête seule	ment) (l'avenant
	Pour les enfants âgés de 2 à 17 ans inclusiv qui sont les enfants naturels ou adoptés de	ement à la date d'ét la première personn	ablissement de la e à assurer ou les	enfants	
	du conjoint de la première personne à assu	·			\$
	6.12 □ Avenant Protection de la croissance de l'en	treprise (propriétaire	s d'entreprise seu	ılement)	
	□ 10 ans □ 15 ans				
	Montant de l'option :				
	\$ (le montant maximal aux termes de l'avenant est égal à quatre fois le montant de l'option) 6.13 Indemnité forfaitaire en cas d'invalidité – cochez une des options suivantes :				
				à la garantia (mi	nimum da
	— % de la valeur de rachat nette de la police calculée conformément à la garantie (minimum de 25 pour cent; maximum de 100 pour cent). À noter :				
	 Aucun paiement prove pouvant s'être accumu versement (10, 15 ou 2 ou 	lée aux termes d'une 0 ans).	e option de CDA à		
	☐ Exclure la garantie				
7. Renseignements sur le contrat	7.1 Montant de la police de base	Enfant nº 1	Enfant nº 2	Enfant nº 3	Enfant nº 4
et les avenants	(de 10 000 \$ à 250 000 \$)	\$	\$	\$	\$
d'assurance	7.2 Avenants demandés?		, ,		,
contre le risque	Remboursement de la prime à l'expiration				
de maladie grave pour enfants	Remboursement de la prime au décès				
emants					

Page 4 de 7 F17-8910 – 7/15

8.	Renseignements
	sur le contrat
	et les avenants
	d'assurance
	contre le risque
	de maladie
	grave pour
	adultes

8.1 Type d'as	ssurance : 🖵 Pe	ersonnelle\$
	☐ Co	ommerciale : 🖵 Personnel clé
		☐ Rachat de parts\$
		☐ Prêt commercial\$
		types de contrats et d'avenants demandés.
Cochez la	a case appropri	ée, selon que vous souscrivez une assurance personnelle ou commerciale.
Personnelle	Commercial	e
		Temporaire 10 ans, renouvelable jusqu'à 75 ans et transformable jusqu'à 65 ans
		Avenant Perte d'autonomie
		Avenant Second événement
		Avenant Remboursement de la prime au décès
		Avenant Remboursement de la prime à l'expiration
		Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait ou à l'expiration
		Cochez une case : ☐ 15° année ☐ 65 ans
		Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité
		Temporaire à prime uniforme jusqu'à 75 ans, libérée à 65 ans
		Avenant Perte d'autonomie
		Avenant Second événement
		Avenant Remboursement de la prime au décès
		Avenant Remboursement de la prime à l'expiration
		Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité
		Temporaire à prime uniforme jusqu'à 75 ans
		Avenant Perte d'autonomie
		Avenant Second événement
		Avenant Remboursement de la prime au décès
		Avenant Remboursement de la prime à l'expiration
		Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait ou à l'expiration
		Cochez une case : ☐ 15° année ☐ 20° année ☐ 65 ans
		Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité
		Permanente à prime uniforme, libérée à 100 ans
		Avenant Perte d'autonomie
		Avenant Second événement
		Avenant Remboursement de la prime au décès
		Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait
		Cochez une case : ☐ 15° année ☐ 20° année ☐ 65 ans
		Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité
		Permanente à prime uniforme, libérée après 15 ans
		Avenant Perte d'autonomie
		Avenant Second événement
		Avenant Remboursement de la prime au décès
		Avenant Remboursement de la prime lors d'un retrait (15e année)
		Avenant Exonération des primes en cas d'invalidité

F17-8910 – 7/15 Page 5 de 7

9. Renseignements 9.1 Type de contrat : De Police Protection Niveau de vie De Police pour personne clé sur le contrat 9.2 Classe professionnelle : \square B \square A \square 2A \square 3A \square 4A et les avenants 9.3 Période d'attente : 🗆 30 jours 🕒 60 jours 🗅 90 jours 🗅 120 jours 🗅 180 jours 🗅 365 jours 🗀 730 jours d'assurance **9.4** Période d'indemnisation : invalidité □ Jusqu'à 65 ans □ 120 mois □ 60 mois □ 24 mois □ 12 mois (Police pour personne clé seulement) 9.5 Prestation mensuelle d'invalidité : ☐ Prestation mensuelle uniforme ☐ Prestation graduée : Prestation mensuelle initiale Cochez une case : ■ Augmentation : Nouveau montant \$ Après ___ iours ☐ Diminution : 9.6 Prime – Cochez une case: ☐ Prime uniforme ☐ Prime échelonnée (offerte pour les âges à la souscription de 18 à 45 ans) 9.7 Indiquez les avenants de garantie demandés et remplissez les parties appropriées (vous pouvez choisir un avenant de chaque groupe ci-dessous s'il est applicable à votre police) : ☐ Avenant Propre profession ☐ Avenant Prolongation de la période de profession habituelle (PPPH) : Cochez une case: 60 mois (offert pour les périodes d'indemnisation suivantes : 60 mois, 120 mois et jusqu'à 65 ans) ☐ Période d'indemnisation (offert pour les périodes d'indemnisation suivantes : 120 mois et jusqu'à 65 ans) ■ Avenant Invalidité résiduelle Avenant Invalidité partielle prolongée (offert pour les périodes d'indemnisation suivantes : 60 mois, 120 mois et jusqu'à 65 ans) ■ Avenant Invalidité partielle ☐ Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à la souscription de 18 à 50 ans) ☐ Avenant Assurabilité future avec option de remboursement de la prime (offert pour les âges à la souscription de 18 à 50 ans) ■ Avenant Coût de la vie (CV) : Cochez une option d'intérêt : □ maximum de 3 % par année □ maximum de 8 % par année

☐ Avenant Égalisateur des frais (**non offert** avec la prestation graduée)

Cochez un montant de prestation maximale : □ 5 000 \$ □ 10 000 \$ □ 20 000 \$

(offert pour les classes professionnelles B et A avec des périodes d'attente de 30, 60 ou 90 jours)

(offert pour les âges à la souscription de 18 à 55 ans avec des périodes d'attente de 30, 60, 90 ou 120 jours)

☐ Avenant Rente viagère en cas d'accident / Rente viagère décroissante en cas de maladie (offert pour les âges à la souscription de 18 à 55 ans, les classes professionnelles 2A, 3A et 4A et la période d'indemnisation jusqu'à

Avenant Professionnels de la santé (consultez le guide du conseiller sur l'assurance invalidité pour connaître les

 Avenant Facilitateur pour la vente d'entreprise : (offert pour les âges à la souscription de 18 à 50 ans)

☐ Avenant Remboursement de la prime (50 %)

☐ Avenant Indemnisation le premier jour en cas d'accident

■ Avenant Rattrapage

65 ans seulement)

professions admissibles)

Page 6 de 7 F17-8910 – 7/15

9. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance invalidité (suite)	 9.8 Si vous demandez une Police pour personne clé : a) La personne à assurer est-elle propriétaire d'une partie de l'entreprise? □ Oui □ Nor Dans l'affirmative, indiquez sa part en pourcentage :% b) Afin de justifier la protection d'assurance pour personne clé, décrivez les connaissances spécialisées de la personr à assurer ou ses tâches au sein de l'entreprise :
10. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance frais généraux	10.1 Type de contrat : Police pour frais généraux 10.2 Montant de la prestation mensuelle au titre des frais généraux 10.3 a) Classe professionnelle : □ B □ A □ 2A □ 3A □ 4A b) Êtes-vous membre de l'une des professions suivantes : comptable (CA, CGA, CMA), architecte, podologue, dentiste, ingénieur, avocat, notaire (Québec), optométriste, médecin (tout type), podiatre, psychiatre, psychologue ou vétérinaire? □ Oui □ Nor 10.4 Période d'attente : □ 30 jours □ 60 jours □ 90 jours 10.5 Période d'indemnisation : □ 12 mois □ 24 mois 10.6 Indiquez les avenants de garantie demandés et remplissez les parties appropriées (vous pouvez choisir un avenant d'chaque groupe ci-dessous s'il est applicable à votre police) : □ Avenant Propre profession (offert pour les classes professionnelles 3A et 4A) □ Avenant Invalidité résiduelle (offert pour les classes professionnelles 3A et 4A) □ Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à la souscription de 18 à 50 ans) □ Avenant Assurabilité future avec option de remboursement de la prime (offert pour les âges à la souscription de 18 à 50 ans) □ Avenant Rattrapage □ Avenant Rattrapage □ Avenant Remboursement de la prime (50 %)
11. Renseignements sur le contrat et les avenants d'assurance Rachat de parts de l'associé	 11.1 Type de contrat : Police Rachat de parts 11.2 ☐ Montant de l'assurance en une somme forfaitaire La somme forfaitaire ne peut pas dépasser la moins élevée des sommes suivantes : la limite d'établissement ou la valeur assurable maximale multipliée par la part de la personne à assurer dans l'entreprise exprimée en pourcentage 11.3 Classe professionnelle : ☐ 4A ☐ 3A ☐ 2A 11.4 Période d'attente : ☐ 365 jours ☐ 730 jours 11.5 Le cas échéant, cochez celui des avenants de garantie que vous demandez : ☐ Avenant Option d'assurabilité future (offert pour les âges à la souscription de 18 à 49 ans) ☐ Garantie Indemnité — Besoins futurs (offerte pour les âges à la souscription de 18 à 49 ans)
12. Signature(s)	Je comprends que les présentes Pages de produits font partie de la <i>Proposition d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave et d'assurance invalidité</i> (formulaire F17-8908) ou de la <i>Proposition d'assurance-vie, d'assurance contre le risque de maladie grave et d'assurance invalidité – version à utiliser au téléphone</i> (formulaire F17-8909) présentée à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Fait à (Ville)

F17-8910 – 7/15 Page 7 de 7